

AB INVESTMENT

Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros
Siège social : 10 Rue Maurice Utrillo - 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE
RCS BOBIGNY 883 279 275

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

A l'Associé Unique,

En ma qualité d'une part, de Commissaire aux Comptes désigné en application des dispositions de l'article L 223-43 du code du commerce, et d'autre part, de Commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L 224-3 du code de commerce par décision de l'Associé unique, j'ai établi le présent rapport afin :

- ✓ de vous présenter mon analyse financière de votre Société,
- ✓ de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du Commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la Société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- ✓ Les comptes annuels au 30 juin 2024, qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, fait apparaître un chiffre d'affaires de 58 921 € et un bénéfice de 18 366 €. Ces comptes annuels n'ont pas encore été approuvés par l'associé unique ;
- ✓ L'activité est en diminution sur l'exercice clos au 30 juin 2024, passant de 72 158 € à 58 921 €, composé principalement de prestations de services à des sociétés d'éditions de jeux et d'applications ;

AC

- ✓ A cette même date, les capitaux propres sont positifs de 47 190 €, pour un capital social de 2 000 €. Il est à noter qu'aucun dividende n'a été distribué sur les années 2023 et 2024 ;
- ✓ Au 30 juin 2024, le total de l'actif s'élève 61 690 €, constitué principalement de disponibilités pour 10 311 €, et de l'investissement dans des titres de participations pour un montant total de 37 462 € ;
- ✓ A cette même date, les dettes s'élèvent à 14 500 € et sont principalement composées du capital restant dû d'un emprunt pour 5 626 €, et des dettes fiscales et sociales pour un total de 8 011 €.

Mission du Commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- ✓ à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation,
- ✓ à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du 30 juin 2024, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Par ailleurs, la Direction m'a affirmé que, depuis le 30 juin 2024, aucun élément nouveau susceptible de remettre en cause la continuité d'exploitation n'est intervenu.

Sur la base de ces travaux, je suis en mesure d'attester que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il ne m'a pas été signalé d'avantage particulier.

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 2024, en 2 originaux

Le Commissaire à la Transformation

Antoine CHARRAS

